

Convention entre le titulaire de la Carte affaires AéroplanPlus^{MD} American Express^{MD*} ou le titulaire de la Carte affaires de Platine AéroplanPlus American Express et la Banque Amex du Canada

Votre utilisation de la Carte affaires AéroplanPlus American Express ou de la Carte affaires de Platine AéroplanPlus American Express ci-jointe sera régie par la présente convention. Ladite Carte sera appelée la « Carte affaires AéroplanPlus ».

IMPORTANT : avant de signer ou d'utiliser la Carte affaires AéroplanPlus, lisez attentivement les présentes, car en acceptant, en signant ou en utilisant la Carte affaires AéroplanPlus, vous convenez avec nous de toutes les dispositions énoncées dans les présentes et comprenez que l'utilisation de la Carte affaires AéroplanPlus est régie par les présentes. Si vous ne voulez pas être lié par les modalités de la présente convention, coupez la Carte affaires AéroplanPlus en deux et retournez-nous les morceaux. Sinon, nous supposons que vous avez accepté les présentes.

À la lecture des présentes, n'oubliez pas que les mots « vous », « vos » et « votre » se rapportent à la personne dont le nom est inscrit sur la Carte affaires AéroplanPlus ci-jointe, alors que les mots « nous », « nos » et « notre » désignent la Banque Amex du Canada, C.P. 7000 Succursale B, Willowdale (Ontario) M2K 2R6. Par « entreprise », on entend l'entreprise au nom de laquelle le compte est ouvert et dont la dénomination sociale figure dans la plupart des cas sur la Carte affaires AéroplanPlus, sous votre nom. « Convention de l'entreprise » s'entend de la convention conclue entre l'entreprise et nous.

La Carte affaires AéroplanPlus émise à votre nom est destinée à être utilisée en rapport avec le compte ouvert au nom de l'entreprise. Ce compte est présumé être situé à l'adresse indiquée ci-dessus. Vous ne devez pas utiliser la Carte affaires AéroplanPlus en dehors de la période de validité figurant au recto de celle-ci. Comme la Carte affaires AéroplanPlus vous est émise à la demande de l'entreprise, nous pouvons la révoquer au gré de cette dernière ou encore si elle ne veut pas respecter ses obligations à l'égard de la Carte affaires AéroplanPlus ou du compte-Carte ou est incapable de le faire.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES OPÉRATIONS : RÈGLEMENT IMMÉDIAT

TOUTES LES OPÉRATIONS DOIVENT ÊTRE RÉGLÉES INTÉGRALEMENT DÈS RÉCEPTION DE NOTRE RELEVÉ MENSUEL. Seront désignés par le terme « opérations » dans les présentes tous les montants au débit du compte, notamment les achats, les cotisations annuelles de la Carte affaires AéroplanPlus, les frais moratoires ou tous autres frais. Seront également désignés par « opérations » les achats pour lesquels vous avez montré votre intention d'effectuer les opérations, que vous ayez ou non signé un reçu d'opération. Vous êtes responsable à notre égard de toutes les opérations portées à votre Carte affaires AéroplanPlus, même si nous fournissons à l'entreprise des relevés mensuels pour une partie ou la totalité des opérations. Vous êtes également responsable des opérations non autorisées liées à une Carte ou à un code perdu ou volé utilisé par une personne non autorisée dans les circonstances décrites à la section « Utilisation de votre Carte affaires et de vos codes » de la présente convention. Vous devez nous aviser sur-le-champ de toute modification de l'adresse de facturation.

Si vous ne recevez pas le relevé mensuel en raison d'une interruption du service postal, ou encore pour toute autre raison, vous devez communiquer avec nous tous les 45 jours afin de déterminer les montants exigibles. Dans ces circonstances, jusqu'à la réception du relevé mensuel, les opérations demeurent exigibles (à moins d'interdiction légale) lorsque nous vous avisons de quelque manière que ce soit; en l'absence d'un tel avis, elles sont exigibles à compter du jour où vous êtes tenu de communiquer avec nous, selon la date qui survient en premier. Les opérations peuvent être payées à nos bureaux, dans la plupart des banques à charte ou à tout bureau American Express, ou encore à tout autre établissement que nous pouvons désigner de temps à autre.

Nous vous enverrons un relevé mensuel pour toute période de facturation où votre compte-Carte est utilisé ou présente un solde. Il peut s'écouler de 25 à 34 jours entre deux relevés de facturation mensuels consécutifs, en fonction du nombre de jours ouvrables au cours du mois et du fait que les relevés ne sont établis que les jours ouvrables. Vous convenez de nous aviser par écrit de toute erreur ou omission dans les 25 jours suivant la date du relevé. À défaut par vous de le faire, le relevé sera présumé irréfutablement complet et exact, à l'exception des montants qui auraient été crédités à votre compte par erreur.

FRAIS MORATOIRES

Si une opération n'est pas payée intégralement à la date du relevé mensuel suivant celui sur lequel elle figure pour la première fois, elle sera considérée « en souffrance ». Si une opération devient en souffrance, elle sera assujettie à des frais, appelés « frais moratoires », à l'égard du solde exigible impayé associé à cette opération en souffrance, tant que ce solde n'aura pas été payé intégralement. Ces frais moratoires sont cumulatifs et représentent 0,0822 % du solde de l'opération en souffrance pour chaque jour où cette opération, en totalité ou en partie, demeure en souffrance, à partir de 31 jours après la date du relevé mensuel sur lequel elle figure pour la première fois.

Le taux quotidien de 0,0822 % équivaldrait à un taux annuel de 30 % s'il était appliqué pendant des périodes de facturation consécutives totalisant 365 jours consécutifs. Toutefois, NOUS NE PERMETTONS PAS QUE DES OPÉRATIONS EN SOUFFRANCE DEMEURENT IMPAYÉES. Les frais moratoires ne dépasseront pas le plafond permis par la loi, et nous ne les appliquerons pas à des frais moratoires impayés.

Le tableau suivant donne des exemples de calcul des frais moratoires :

Nombre de jours écoulés depuis que l'opération a été assujettie à des frais moratoires

Montant de l'opération en souffrance	30 jours	48 jours	54 jours	61 jours
50 \$	1,23 \$	1,97 \$	2,22 \$	2,51 \$
100 \$	2,47 \$	3,95 \$	4,44 \$	5,01 \$
250 \$	6,17 \$	9,86 \$	11,10 \$	12,54 \$
500 \$	12,33 \$	19,73 \$	22,19 \$	25,07 \$

Si nous confions le recouvrement du compte à un tiers, vous convenez de payer tous les frais de recouvrement, notamment les honoraires d'avocat (sur une base avocat-client), et reconnaissez que ces frais constituent une dette distincte que vous avez envers nous et qu'ils seront ajoutés à votre compte dans les limites permises par la loi.

RÈGLEMENT

Vous devez nous payer en dollars canadiens, à l'aide d'un mandat, d'une traite ou d'un chèque. Si nous acceptons le paiement sous une autre forme, nous ne créditerons votre paiement qu'au moment où il sera converti en un des effets mentionnés ci-dessus. Nous pouvons également vous facturer les frais de conversion nécessaires.

PAIEMENTS IRRÉGULIERS

Les droits qui nous sont conférés en vertu des présentes ou de la loi ne seront en aucun cas limités ou diminués du fait que nous acceptons un paiement tardif, partiel ou sous une autre forme non conforme aux dispositions des présentes, ou des chèques ou mandats qui portent une mention signifiant le paiement intégral ou le règlement d'un litige. L'acceptation de ces paiements ne signifie aucunement que nous convenons de modifier les présentes ou de limiter nos droits.

CHÈQUES REFUSÉS OU POSTDATÉS

Pour chaque paiement, chèque ou traite qui est refusé ou qui n'est pas accepté sur-le-champ pour sa valeur intégrale, nous pouvons facturer des frais de 20 \$ au titre des frais de recouvrement (lorsque la loi le permet). Vous renoncez à toute présentation, à tout avis de refus et à tout protêt ou avis de protêt à l'égard des chèques qui nous sont envoyés.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations effectuées dans une autre monnaie que le dollar canadien sont converties en dollars canadiens. La conversion s'effectue à la date à laquelle nous traitons l'opération, qui peut différer de celle à laquelle l'opération a été effectuée, car celle-ci peut nous avoir été présentée à une autre date. Les opérations effectuées dans une autre monnaie que le dollar américain sont d'abord converties en dollars américains, puis en dollars canadiens. Les opérations effectuées en dollars américains sont converties directement en dollars canadiens.

À moins qu'une loi applicable exige un taux particulier, vous convenez et convenez que le système de trésorerie d'American Express utilisera un taux de conversion établi

d'après un taux interbancaire qu'il choisit parmi les sources financières usuelles le jour ouvrable précédant la date du traitement de l'opération, majoré de notre commission unique de conversion précisée sur votre relevé de facturation ou que nous vous communiquons autrement. Si le montant d'une opération est converti par une tierce partie avant de nous être présentée, cette conversion sera effectuée au taux choisi par cette tierce partie.

UTILISATION DES CARTES AFFAIRES AÉROPLANPLUS

Vous convenez d'utiliser la Carte affaires AéroplanPlus à des fins professionnelles et de bonne foi, conformément aux lignes directrices de l'entreprise. Aucune autre personne ne peut utiliser la Carte affaires AéroplanPlus pour quelque raison que ce soit. Vous êtes responsable envers nous du paiement de toutes les opérations portées à la Carte affaires AéroplanPlus qui vous a été émise, même si vous avez laissé une autre personne utiliser la Carte affaires AéroplanPlus ou le numéro de compte-Carte affaires AéroplanPlus. À moins que la convention de l'entreprise l'interdise, des limites de dépenses par type de dépenses ainsi qu'une limite de crédit peuvent être associées à la Carte affaires AéroplanPlus, à la demande de l'entreprise ou à notre discrétion. Autrement, aucune limite de dépenses ou de crédit précise préétablie par nous n'est associée à la Carte affaires AéroplanPlus. Une telle limite peut être établie ou modifiée en tout temps sans préavis à votre intention. Vous ne pouvez pas excéder toute limite associée à votre compte-Carte affaires AéroplanPlus, à moins que nous vous le permettions. Vous êtes tenu responsable des opérations même si elles excèdent une telle limite. Vous convenez de ne pas revendre ou retourner contre espèces les marchandises, billets ou services obtenus à l'aide de la Carte affaires AéroplanPlus. Vous pouvez, bien entendu, retourner un article ou un billet à l'établissement acceptant la Carte affaires AéroplanPlus pour obtenir un crédit au compte, si l'établissement le permet.

Si vous utilisez la Carte affaires AéroplanPlus pour souscrire de l'assurance, vous nous donnez la permission d'acquitter les primes en votre nom quand elles sont exigibles. Vous convenez de nous les rembourser conformément aux modalités de la présente convention. Vous devez nous informer par écrit si vous ne souhaitez plus que nous acquittions les primes en votre nom. Si votre Carte affaires AéroplanPlus est résiliée, nous cesserons d'acquitter les primes en votre nom.

Nous nous réservons le droit de refuser en tout temps l'autorisation de toute opération.

PROBLÈMES LIÉS AUX PRODUITS ET SERVICES

En cas de question, problème ou litige concernant le relevé mensuel, communiquez avec nous et nous prendrons toutes les mesures raisonnables et appropriées pour vous fournir l'information demandée ou tenter de résoudre le litige. Toutefois, à moins de disposition contraire de la loi, nous ne sommes responsables d'aucun problème relatif aux biens et aux services que vous avez obtenus avec la Carte affaires AéroplanPlus; en outre, dans l'éventualité d'un litige avec un établissement acceptant la Carte affaires AéroplanPlus, vous devez nous payer quand même et régler le problème directement avec l'établissement. Nous ne sommes pas responsables du refus d'un établissement d'accepter la Carte affaires AéroplanPlus, ni de tout autre problème que vous pourriez avoir avec cet établissement.

CARTES AFFAIRES PERDUES OU VOLÉES

Vous devez nous aviser immédiatement par téléphone en composant le numéro indiqué au verso de la présente convention, si :

- une Carte affaires est perdue ou volée;
- une Carte affaires de remplacement n'a pas été reçue;
- une autre personne prend connaissance d'un code; ou
- vous soupçonnez que votre compte fait l'objet d'un emploi abusif.

Si une Carte que vous avez rapportée perdue ou volée est retrouvée, vous devez la détruire et attendre de recevoir la Carte de remplacement.

SERVICES ADDITIONNELS

L'entreprise peut, à son gré, vous permettre d'adhérer à d'autres services, y compris d'utiliser la Carte affaires AéroplanPlus dans une distributrice offrant des espèces ou des Chèques de Voyage American Express^{MD}. Vous ne pouvez utiliser la Carte affaires AéroplanPlus pour obtenir de tels services à moins d'avoir reçu l'autorisation de l'entreprise et de vous être inscrit auprès de nous aux programmes appropriés. L'utilisation de votre Carte affaires AéroplanPlus à ces fins sera alors régie par des conventions distinctes.

ACCÈS AUX GUICHETS AUTOMATIQUES ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL

Sous réserve de notre autorisation, vous aurez la possibilité d'utiliser la Carte affaires AéroplanPlus aux guichets automatiques (« GA ») des institutions financières qui peuvent accepter de temps à autre la Carte affaires AéroplanPlus; vous pourrez vous procurer des avances de fonds à même le compte ou effectuer d'autres opérations. Avant d'utiliser la Carte affaires AéroplanPlus dans ces GA, vous devez vous inscrire au programme GA et obtenir auprès de nous votre numéro d'identification personnel (« NIP »). Nous concluons ensuite avec vous une autre convention régissant l'utilisation de votre NIP et de la Carte affaires AéroplanPlus dans les GA; vous vous engagez à respecter cette autre convention ainsi que les directives ou autres dispositions ultérieures que nous pouvons vous communiquer de temps à autre.

UTILISATION DE VOTRE CARTE AFFAIRES ET DE VOS CODES

Pour éviter l'emploi abusif de votre compte, vous devez vous assurer de prendre les mesures suivantes :

- signer la Carte dès sa réception, à l'encre;

- conserver la Carte en lieu sûr en tout temps;
- vérifier régulièrement que la Carte est toujours en votre possession;
- ne pas autoriser une autre personne à utiliser la Carte;
- reprendre la Carte après avoir effectué une opération;
- ne jamais transmettre de détails concernant votre Carte, sauf lorsque vous l'utilisez conformément aux modalités de la présente convention.

Pour protéger votre NIP, les codes téléphoniques, les mots de passe en ligne et tous les autres codes utilisés pour votre compte (appelés codes), vous devez vous assurer de prendre les mesures suivantes :

- mémoriser le code;
- détruire tout document vous informant du code (le cas échéant);
- ne pas écrire le code sur la Carte;
- ne pas conserver le code avec la Carte ou les renseignements sur votre compte;
- ne pas divulguer le code à qui que ce soit;
- si vous choisissez un code, n'en choisissez pas un qui puisse vous être facilement associé, comme vos noms, date de naissance ou numéro de téléphone; et
- éviter qu'une autre personne voit le code lorsque vous le composez à un guichet automatique bancaire (appelé GA) ou un autre appareil électronique.

En ce qui a trait aux opérations non autorisées, dans la mesure où vous ou la Compagnie respectez la présente convention, y compris la section « Utilisation de votre Carte affaires et de vos codes », et n'avez pas contribué au vol, à la perte ou à l'emploi abusif de la Carte, n'y avez pas pris part ni n'en avez bénéficié, vous ne serez pas tenu responsable envers nous des opérations non autorisées après que nous avons reçu votre avis et le montant maximum de votre responsabilité en cas d'utilisation non autorisée d'une Carte affaires perdue ou volée est fixé à 50 \$. Toutefois, si un code de GA est utilisé pour porter une opération à votre compte, vous et l'entreprise (si vous êtes solidairement responsables des opérations) serez responsables de toutes les opérations portées à votre compte avant que nous ayons reçu votre avis. Si vous ou l'entreprise ne respectez pas la présente convention, ou avez contribué au vol, à la perte ou à l'emploi abusif de la Carte, y avez pris part ou en avez bénéficié, vous et l'entreprise (si vous êtes solidairement responsables des opérations) serez responsables de toute opération, si par exemple, vous avez donné votre Carte et (ou) vos codes à une autre personne pour qu'elle les utilise. Ces opérations ne seront pas considérées comme des opérations non autorisées ou une utilisation d'une Carte affaires d'une manière non autorisée.

Vous et l'entreprise consentez à collaborer avec nous, notamment par la remise, sur demande, d'une déclaration, d'un affidavit ou d'un exemplaire du rapport de police officiel, le cas échéant. Vous et l'entreprise consentez également à ce que nous fournissions des renseignements aux autorités.

RENOUVELLEMENT ET REMPLACEMENT DES CARTES AFFAIRES AÉROPLANPLUS

La Carte affaires AéroplanPlus sera valide jusqu'à la date d'expiration indiquée au recto de la Carte affaires AéroplanPlus, à moins qu'elle ne soit révoquée ou résiliée avant cette date conformément aux présentes. Vous demandez que nous vous émettions une Carte affaires AéroplanPlus de renouvellement ou, s'il y a lieu, une Carte affaires AéroplanPlus de remplacement, avant l'expiration de la Carte affaires AéroplanPlus en vigueur. Nous porterons à votre compte la cotisation annuelle de renouvellement. Nous continuerons ainsi d'émettre des Cartes affaires AéroplanPlus de renouvellement ou de remplacement jusqu'à ce que l'entreprise ou vous nous demandiez de cesser de le faire.

OPÉRATIONS À FACTURATION RÉCURRENTE

Vous pouvez autoriser un fournisseur de biens ou de services (« établissement ») à porter des opérations préapprouvées ou récurrentes à votre compte-Carte (« opérations à facturation récurrente »). Pour demander à un établissement de mettre fin à des opérations à facturation récurrente, vous devez avoir le droit de le faire en vertu de la loi ou aux termes de votre entente avec l'établissement et vous devez en informer l'établissement par écrit. En cas de litige entre l'établissement et vous quant à votre droit de faire cesser des opérations à facturation récurrente, vous devez nous payer quand même et régler le problème directement avec l'établissement.

Si une Carte de remplacement ou une nouvelle Carte (« Carte de remplacement ») vous a été émise (parce que votre Carte a été perdue, volée, endommagée, résiliée, renouvelée ou changée pour une Carte différente, par exemple), selon le système utilisé et le mode de transmission des opérations par l'établissement, les opérations à facturation récurrente pourraient (mais pas toujours) être portées à votre Carte de remplacement. Vous convenez que nous avons le droit de porter des opérations à facturation récurrente à une Carte de remplacement sans préavis et vous convenez d'être responsable de ces opérations à facturation récurrente. Veuillez noter que nous ne fournissons pas aux établissements les renseignements sur la Carte de remplacement (comme le numéro de Carte ou la date d'expiration de la Carte). Pour éviter l'interruption des opérations à facturation récurrente, il vous incombe de communiquer avec l'établissement et de lui fournir les renseignements à jour.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS

Vous consentez à la collecte, à la divulgation, à l'utilisation et au traitement de renseignements à votre sujet conformément aux dispositions énoncées à la section Avis sur la protection des renseignements personnels, qui peut être mise à votre disposition de temps à autre.

COMMUNICATIONS AVEC VOUS

Les relevés, les avis aux termes de la présente convention, les renseignements de nature juridique et les autres communications peuvent vous être transmis par écrit et remis ou livrés par la poste, port payé. Les avis écrits que nous vous faisons parvenir peuvent être remis ou livrés par la poste à l'adresse que nous conservons dans nos dossiers. Nous pouvons également vous remettre toute communication par un autre moyen. Vous pouvez choisir de recevoir les communications par voie électronique si nous l'acceptons à notre seule discrétion. Vous convenez que nous pouvons vous transmettre par voie électronique des renseignements de nature juridique ou d'autres avis ou communications concernant nos produits et services de temps à autre, et que toutes ces communications seront réputées avoir été signifiées par écrit. Vous acceptez de ne pas contester une communication électronique du fait qu'elle n'a pas été faite par écrit ou qu'elle n'a pas été signée. Votre consentement à ce que nous vous communiquions des renseignements de nature juridique ou d'autres avis ou communications par voie électronique demeure en vigueur après la résiliation de la présente convention.

Nous pouvons, à notre discrétion ou à celle de votre entreprise, vous inscrire automatiquement à notre service de relevé électronique. Une fois que vous aurez été inscrit par nous, ou si nous vous donnons la possibilité de vous inscrire au service de relevé électronique, vous convenez que nous pouvons envoyer le relevé et d'autres avis ou communications par un moyen électronique autorisé par la loi, dont le courriel, l'affichage sur le site Web d'American Express, au moyen de liens fournis sur un relevé ou un autre avis, ou au moyen d'une combinaison de ces moyens ou d'autres moyens, et vous convenez qu'il vous incombe d'accéder à ces relevés et avis. Si vous êtes automatiquement inscrit par nous ou si nous vous permettons de vous inscrire au service de relevé électronique, vous convenez aussi d'accéder au relevé électronique et d'accéder aux avis juridiques ou autres, aux renseignements ou aux communications que nous pouvons vous fournir par voie électronique. Toutes les communications livrées par la poste seront réputées avoir été reçues trois (3) jours ouvrables après la date de leur mise à la poste ou au moment de leur réception dans le cas d'une livraison en mains propres. Toutes les communications électroniques que nous fournissons, y compris le relevé, sont réputées être parvenues le jour où nous transmettons un avis par courriel et (ou) affichons la communication électronique, même si vous n'accédez pas à la communication électronique pour quelque raison que ce soit. Vous devez nous informer sans tarder de tout changement d'adresse ou de tout autre renseignement pour que nos dossiers soient tenus à jour. Si des relevés, des avis ou des communications se sont déjà révélés non livrables, nous pouvons cesser nos tentatives de communication jusqu'à ce que nous soyons informés des coordonnées exactes. Nous ne pouvons être tenus responsables du fait qu'une communication n'a pas été acheminée (y compris notamment un relevé) si nous l'avons envoyée à l'adresse ou conformément aux autres coordonnées figurant dans nos dossiers, ou si nous ne faisons pas parvenir la communication parce que des communications se sont révélées non livrables dans le passé.

MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTE CONVENTION, CESSIION, RENONCIATION ET DIVISIBILITÉ

Nous avons le droit de céder la présente convention et (ou) les comptes-Cartes affaires AéroplanPlus à nos sociétés affiliées ou à tout autre établissement financier à tout moment.

Nous pouvons également modifier la présente convention en tout temps; nous vous en aviserons et présumerons que vous acceptez les modifications si vous conservez ou utilisez la Carte affaires AéroplanPlus par la suite. Si vous refusez les modifications, vous

pouvez mettre fin aux présentes en coupant la Carte affaires AéroplanPlus en deux et en nous retournant le morceau. Vous serez toutefois encore responsable des opérations effectuées jusqu'alors.

Le fait d'omettre d'exercer ou de tarder à exercer les droits qui nous sont conférés par les présentes, ou encore de renoncer à ces droits à une occasion donnée, ne constituera pas une renonciation permanente à nos droits. Si l'une des dispositions des présentes entre en conflit avec une loi ou un règlement en vigueur, nous présumerons avec vous que cette disposition est modifiée afin d'être conforme à la loi ou au règlement, ou elle sera éliminée s'il est impossible de la modifier; les autres obligations des parties en vertu de la présente convention modifiée seront maintenues.

PROPRIÉTÉ DE LA CARTE

Nous demeurons propriétaire de la Carte affaires AéroplanPlus et nous pouvons révoquer votre droit d'utilisation ou exiger que vous nous la retourniez en tout temps, et ce, sans motif et sans préavis. Si nous révoquons la Carte affaires AéroplanPlus sans motif, nous rembourserons à l'entreprise la partie non utilisée de la cotisation annuelle. Nous pouvons indiquer les Cartes affaires AéroplanPlus révoquées dans notre Bulletin des résiliations ou informer d'une autre façon les établissements acceptant la Carte affaires AéroplanPlus que la Carte affaires AéroplanPlus qui vous a été émise n'est plus valide.

Si vous révoquez ou si nous révoquons la Carte affaires AéroplanPlus ou qu'elle expire, ou si le compte de l'entreprise est annulé pour quelque raison que ce soit, vous devez couper la Carte affaires AéroplanPlus en deux et nous la retourner. En outre, si un établissement qui accepte la Carte affaires AéroplanPlus vous demande de lui remettre une Carte affaires AéroplanPlus révoquée, expirée ou non valide pour nous la retourner, vous êtes tenu de le faire.

Vous ne pouvez pas utiliser la Carte affaires AéroplanPlus après la date d'expiration, après qu'elle a été révoquée, après que le compte de l'entreprise a été annulé ou si la présente convention a été résiliée. Si vous nous demandez de révoquer la Carte affaires AéroplanPlus ou le compte-Carte affaires AéroplanPlus et que vous utilisez la Carte affaires AéroplanPlus ou le compte-Carte affaires AéroplanPlus par la suite, nous pouvons considérer cette utilisation comme une demande de réactivation.

DISPOSITIONS SPÉCIALES D'AÉROPLAN

Le programme Aéroplan est exploité par Société en commandite Aéroplan (« Aéroplan »), qui est seule responsable de la gestion du programme Aéroplan. Nous n'exploitons pas le programme Aéroplan et n'échangeons pas les milles Aéroplan. Aéroplan ou ses mandataires ne peuvent être considérés comme nos agents à quelque fin que ce soit. Le programme Aéroplan est assujéti à des modalités, à des exclusions, à des restrictions et à des frais. Le programme Aéroplan peut être modifié ou résilié en tout temps pour quelque raison que ce soit, avec ou sans préavis. Il vous incombe de vous tenir au courant des modalités et de toute autre disposition du programme Aéroplan. Veuillez vous assurer d'examiner les modalités que nous vous avons transmises concernant le cumul de milles Aéroplan au moyen d'achats portés à votre Carte. Le texte intégral des modalités du programme Aéroplan, y compris la politique d'Aéroplan sur le respect de la vie privée, vous sera fourni directement par Aéroplan sous pli distinct.

LOI APPLICABLE AUX PRÉSENTES

La présente convention est régie par les lois de l'Ontario.

Avis sur la protection des renseignements personnels

Nous vous prions de lire attentivement le présent avis sur la protection des renseignements personnels, car il porte sur des questions importantes relatives à vos droits en matière de protection des renseignements personnels. Il contient votre consentement à ce que nous collectons, divulguons, utilisons et traitons des renseignements personnels vous concernant aux fins spécifiées. Il fournit également des descriptions explicatives et des exemples pour vous aider à comprendre la nature de ces renseignements personnels et les fins auxquelles ces derniers sont employés.

Dans cet avis sur la protection des renseignements personnels, les mots « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Amex du Canada (« Banque Amex »), sa société mère, les sociétés membres de son groupe (y compris Amex Canada Inc., fournisseur de services voyages) ainsi que leurs agents et fournisseurs de services (agissant en leur nom). « Renseignements » désigne toute information à votre sujet, y compris les « Renseignements personnels », c'est-à-dire toute information ayant trait à un particulier et qui permet d'identifier celui-ci. « Carte affaires » désigne toute Carte affaires American Express qui vous a été émise aux termes d'une convention conclue avec nous. « Entreprise » désigne l'entité juridique au nom de laquelle le compte est ouvert et dont la dénomination sociale figure, dans la plupart des cas, sur la Carte affaires.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous collectons, divulguons, utilisons et traitons des renseignements personnels pour : 1) envisager d'engager et engager, maintenir et développer notre relation avec vous dans le cadre de notre offre générale de produits et de services, notamment nous

aider à comprendre les besoins actuels et à venir de nos clients ou analyser et gérer nos activités; 2) gérer les services de facturation et de comptabilité ainsi que les mesures de sécurité relativement à vos relations commerciales avec nous; 3) examiner vos transactions; 4) évaluer votre degré de solvabilité; 5) partager et échanger des rapports ou des renseignements avec des agences d'évaluation du crédit, des bureaux de crédit ou toute personne, physique ou morale, avec laquelle vous entretenez ou projetez d'entretenir des relations financières et pour utiliser les bases de données de tiers (y compris les services d'immatriculation et de délivrance des licences) ou des références que vous nous avez fournies pour nous permettre d'obtenir ou de vérifier des renseignements sur votre situation financière, vos antécédents ou votre identité; 6) agir dans les limites prévues par la loi ou nous conformer aux exigences de la loi et des organismes de réglementation; 7) à moins d'interdiction de la part de l'entreprise, promouvoir et mettre en marché des produits et services que nous offrons ou que d'autres entreprises bien établies offrent, y compris au moyen du marketing direct par la poste, par courriel, par téléphone ou par d'autres moyens de communication; 8) dans le cas où la prestation de services ou d'avantages relativement à votre compte est assurée par un tiers fournisseur ou implique la participation d'un tiers fournisseur, partager ou échanger avec ce tiers fournisseur, ses agents et fournisseurs de services tout renseignement raisonnablement nécessaire à la prestation des services ou des avantages, y compris, dans le cadre de programmes de fidélisation ou de primes pertinents, le partage et l'échange de tout renseignement raisonnablement nécessaire avec les fournisseurs ou les participants, les sociétés membres de leur groupe et leurs agents; 9) partager ou échanger avec l'entreprise, sa société mère ou les sociétés

membres de son groupe ainsi que leurs agents et fournisseurs de services respectifs, y compris, à la demande de l'entreprise, traiter, regrouper et transmettre des renseignements au tiers fournisseur de l'entreprise aux fins de préparation de rapports, d'analyse et d'autres services par le tiers fournisseur de services pour le compte de l'entreprise; 10) si vous participez à un programme de facturation récurrente ou automatique avec un commerce ou un fournisseur, partager ou échanger avec le commerce ou le fournisseur pertinent tout renseignement raisonnablement nécessaire à votre participation à ce programme; et 11) si vous choisissez d'utiliser votre Carte affaires comme mode de paiement de vos réservations de voyage auprès d'Amex Canada Inc., partager ou échanger des renseignements avec Amex Canada Inc. pour le traitement des réservations de voyages d'affaires. Si vous fournissez votre numéro d'assurance sociale, nous nous en servirons pour comparer les renseignements des bureaux de crédit ou des agences d'évaluation du crédit. Il nous servira aussi à vous distinguer d'autres personnes, notamment celles dont le nom ressemble au vôtre, et à nous assurer que les renseignements collectés et consignés sont exacts. Si vous nous fournissez votre adresse électronique, les communications par courriel que nous vous transmettrons auront trait au service à la clientèle ou au recouvrement. Vous convenez que nous pouvons, et que toute entreprise reconnue à laquelle nous avons demandé d'agir en notre nom peut, écouter et (ou) enregistrer de temps à autre vos communications téléphoniques avec nous pour nous assurer d'un compte rendu exact et de la qualité du service ainsi qu'à des fins de formation et de tenue de livres. Nous pouvons utiliser les renseignements que nous avons en dossier tant qu'ils nous sont nécessaires aux fins décrites ci-dessus, même une fois que notre relation avec vous a cessé.

Vous consentez à ce que nous collections, divulguions, utilisions et traitons les renseignements aux fins décrites ci-dessus. Vous autorisez les tiers à nous fournir des renseignements à ces fins. Si vous nous fournissez des renseignements, y compris des renseignements personnels sur une autre personne, vous confirmez que cette dernière i) a consenti à ce que nous collections, divulguions, utilisions et traitons les renseignements à ces fins dans la mesure où ils sont raisonnablement nécessaires et ii) autorise les tiers à nous fournir les renseignements à ces fins.

Vous pouvez en tout temps nous refuser ou retirer votre consentement à l'égard du point 7), en totalité ou relativement à certaines options seulement, en communiquant avec nous au 1 800 716-6661 ou au 905 474-9329. Votre demande sera traitée sans tarder, mais en raison du délai nécessaire à la saisie des données, elle pourrait ne pas l'être à temps pour des promotions déjà en cours. Votre demande ne limitera pas les renseignements que nous pouvons vous transmettre quand vous communiquez avec nous.

NATURE DES RENSEIGNEMENTS COLLECTÉS

Les renseignements que nous collectons de temps à autre peuvent comprendre : 1) des renseignements permettant de vous identifier, tels vos nom, date de naissance, coordonnées, pièces d'identité émises par un gouvernement (par exemple, votre permis de conduire) et antécédents (par exemple, votre emploi); 2) des renseignements sur vos habitudes et votre situation financières, tels vos revenus, vos actifs, votre historique de paiements et votre solvabilité; 3) des renseignements servant à la fourniture de produits et de services (par exemple, langue de correspondance, préférences particulières et précisions sur un programme de fidélisation ou de primes associé à un produit) et; 4) des renseignements relatifs à des transactions découlant directement ou indirectement de votre relation avec nous (selon le produit ou le service, il peut s'agir de données sur un achat, sur la façon dont vous nous payez ou sur votre utilisation de nos produits pour effectuer des paiements à d'autres).

Nous collectons des renseignements de diverses sources, y compris directement de vous dans les demandes de Cartes, la correspondance ou d'autres communications, par les produits et services que vous utilisez, par d'autres personnes sous réserve de votre consentement (comme des agences d'évaluation du crédit et d'autres prêteurs) ou par d'autres sources autorisées.

Dans certains cas, nous ou des personnes offrant des services par notre intermédiaire pouvons demander des renseignements sur votre santé pour des services spécifiques (telles des assurances) ou des requêtes. Ce type de renseignements servira exclusivement aux fins du service spécifique ou de la requête. Nous ne demanderons pas ni n'utiliserons des renseignements sur votre santé dans le but d'évaluer une demande de crédit.

Nous vérifierons et analyserons de diverses façons les renseignements. À titre d'exemple, lorsque nous vérifions des transactions, nous utilisons des techniques exclusives qui aident à déceler un risque éventuel pour le crédit, un cas de fraude ou de

blanchiment d'argent ou un financement d'activités terroristes. Cette démarche sert à vous connaître et à connaître votre utilisation habituelle de nos produits et services afin de repérer toute activité inhabituelle. Elle implique également la comparaison de renseignements avec des renseignements provenant d'autres sources, y compris nos dossiers, dans le but de déceler des liens ou des comportements suspects.

Lorsque nous faisons la promotion et commercialisons auprès de vous des produits et services que nous ou d'autres sociétés bien établies offrons (« promotions »), toutes les promotions sont soigneusement conçues dans le respect de nos exigences. Par ailleurs, nous nous assurons, dans la mesure du possible, qu'elles sont transmises aux clients les plus susceptibles d'en profiter. Pour ce faire, nous constituons des listes, pour notre usage, à partir des renseignements que vous avez fournis sur la demande de Carte, dans les sondages et d'autres communications, de l'information découlant de vos habitudes d'utilisation de nos produits qui indiquent notamment vos préférences et votre mode de vie et, enfin, de l'information de sources externes, y compris des rapports sur les consommateurs. Nous pouvons également utiliser ces renseignements et ceux de sources externes non liés au crédit pour dresser des listes à notre intention. Les listes qui servent à vous faire parvenir des promotions sont constituées dans des conditions rigoureuses dans le but d'assurer la confidentialité des renseignements de nos clients.

VOTRE DROIT DE CONSENTIR

Sauf dans les rares cas où l'utilisation des renseignements est autorisée ou exigée par la loi, nous vous expliquerons vos droits et tenterons d'obtenir votre consentement avant d'utiliser vos renseignements à quelque autre fin que ce soit.

Sous réserve de restrictions juridiques et contractuelles, vous pouvez retirer en tout temps votre consentement à notre utilisation des renseignements à votre sujet en nous donnant un préavis raisonnable. Par exemple, comme il est indiqué ci-dessus, vous pouvez choisir de ne pas recevoir d'offres publicitaires ou de matériel promotionnel. Si vous refusez de donner votre consentement ou que vous le retirez et que cette décision nous empêche d'exécuter le contrat de produit ou service qui nous lie à vous, nous ne pourrions vous offrir ou continuer de vous offrir le produit ou le service. Il peut arriver que le consentement soit obligatoire et qu'il ne puisse être retiré. Par exemple, une fois que vous détenez une de nos Cartes ou un de nos autres produits de crédit, il ne vous est plus possible de retirer votre consentement relatif à la collecte et à la divulgation continues de renseignements sur votre crédit. Parallèlement, vous ne pouvez retirer votre consentement à l'égard de questions essentielles à la gestion de nos activités, y compris la divulgation de renseignements si nous cédonos nos droits à d'autres, comme dans le cas d'une vente ou du recouvrement d'une dette.

ACCÈS AU DOSSIER

Le client a accès à ses renseignements personnels raisonnablement accessibles et récupérables dans le cours normal de nos activités. Sous réserve de certaines restrictions et à votre demande écrite, nous vous divulguerons les renseignements contenus dans votre dossier, et vous avez le droit de faire modifier tout renseignement inexact ou incomplet. Vous pouvez avoir accès à votre dossier en écrivant à notre siège social, situé au C.P. 7000 Succursale B, Willowdale (Ontario) M2K 2R6, à l'attention du Service de la conformité, Protection des renseignements personnels. Nous répondrons à votre demande écrite dans les trente (30) jours suivant sa réception ou selon tout autre délai permis ou exigé par la loi. Si nous vous en refusons l'accès pour quelque raison que ce soit, nous vous fournirons des explications par écrit. Si vous désirez obtenir une copie des renseignements contenus dans votre dossier, nous vous aviserons à l'avance des frais exigés, le cas échéant.

CODE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Pour obtenir de l'information sur nos lignes directrices relatives à la protection de vos renseignements personnels, y compris sur la façon de demander l'accès aux renseignements que nous détenons à votre sujet et de les faire corriger au besoin, visitez notre site Web au www.americanexpress.ca/vieprivee ou appelez-nous au 1 800 716-6661 ou au 905 474-9329 et demandez un exemplaire du Code de protection des renseignements personnels.

PROGRAMMES DE FIDÉLISATION OU DE PRIMES

Si un programme de fidélisation ou de primes pertinent est offert par une entité autre qu'American Express (un « fournisseur de programme »), les modalités du programme, y compris les lignes directrices sur la protection des renseignements personnels du fournisseur du programme, vous seront transmises directement par le fournisseur du programme.